

- **Mandate M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.**

2. Finances – Budget Primitif 2020 – Budget principal

Concernant les taux (Fiscalité et TEOM), M. le Président propose de les maintenir inchangés pour la Communauté de Communes Val'Aïgo et de suivre les taux du SMICTOM pour Buzet.

M. Raysséguyer souhaite faire un point concernant la compétence de traitement des déchets et notamment sur le problème de la collecte sur la commune de Buzet, qui a déjà été abordé de nombreuses fois en réunion de Bureau et un courrier a été envoyé au SMICTOM. La loi est précise en la matière.

Il ajoute que le travail au niveau de la Communauté de Communes Val'Aïgo a été correctement fait en amont et précise que la commune de Bessières a fait appel à un juriste dont l'analyse est claire : « La Communauté de Communes Val'Aïgo détient la compétence obligatoire de la collecte des déchets. Le principe est l'exclusivité et donc le dessaisissement immédiat de la commune concernée. La commune de Buzet ne peut donc pas conclure de marché de collecte de son côté, c'est irrégulier ». M. Raysséguyer signale qu'il faut respecter les compétences de chacun et qu'il ne faudrait pas que la Communauté de Communes Val'Aïgo se transforme en syndicat à la carte. La compétence est obligatoire ! C'est un problème juridique qui amène au contentieux.

M. le Président indique qu'il n'y a pour le moment pas de réponse au courrier adressé au SMICTOM. Il faut un vrai débat et s'entourer d'un conseil. D'un point de vue légal, le Préfet confirme que la commune de Buzet est entrée dans la Communauté de Communes Val'Aïgo et que ce sont les représentants de Val'Aïgo qui siègent au SMICTOM. Mais effectivement, il faut de la clarté et une harmonisation politique. En outre, la Communauté de Communes Val'Aïgo doit finaliser son marché de collecte.

M. Raysséguyer accueille mais ajoute cependant qu'il faut encore apporter de la clarté. Cela fait 2 ans que l'on débat de ce sujet. La compétence traitement et collecte des déchets s'entend sur le périmètre de la Communauté de Communes Val'Aïgo. Que la commune de Buzet ait une période transitoire est compréhensible. On ne parle pas d'égalité mais d'équité, en termes de mode de collecte et de prix. Il précise aussi qu'il faut aussi prendre en compte les questions telles que la redevance incitative, les biodéchets, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Il faut que le droit soit respecté !

M. le Président indique que les enjeux sont effectivement importants : cogénération, centrale hydraulique, méthaniseur, ... quand on se veut vertueux vers où se diriger ? Enfouissement ou incinération ? Il faut avoir ce débat. Combien va coûter l'enfouissement par le SMICTOM ?

Mme Deramond intervient pour signaler que M. Joviado n'a rien signé avec le SMICTOM. C'est la représentation substitution qui fait droit. Il faut cependant avoir ce débat politique.

M. Raysséguyer lui répond que ce sujet est débattu très régulièrement depuis plus de 2 ans ½ ! Une explication du mode de fonctionnement de la Communauté de Communes Val'Aïgo et de ses compétences a été présentée à M. Joviado. Un lissage lui a été proposé, tout comme lorsque la commune de Bessières a intégré la Communauté de Communes Val'Aïgo, la TEOM de la commune avait alors augmentée de 4 %, un lissage avait été prévu. C'est une question d'équité.

M. Roux dit que si c'est un problème juridique, il faut le régler et ajoute que les nouvelles communes intégrant la Communauté de Communes Val'Aïgo devraient se mettre au diapason et jouer collectivement. Il abonde à la demande de M. Raysséguyer de faire appel à un conseil juridique. La Communauté de Communes Val'Aïgo doit travailler également politiquement.

M. Salières indique que faire partie d'un EPCI c'est être capable de travailler en équipe. Les compétences intercommunales ne sont pas à la carte. D'autres communes avant ont dû accepter ce fonctionnement.

M. le Président précise que la réponse du Préfet est claire : un territoire doit être homogène et avoir la même stratégie politique sur toutes les communes. Nous sommes aujourd'hui dans une communauté de communes face à un vrai problème politique, provoquant un blocage qu'il va falloir résoudre afin de pouvoir, entre autres, lancer le marché de collecte.

Il faut une réflexion à l'échelle du territoire, pour un service uniforme.

M. Dariès intervient : M. Joviado et la commune de Buzet se font régulièrement bousculer depuis leur intégration à la Communauté de Communes Val'Aïgo. Ça devient compliqué. Ce n'est pas de la faute de Buzet ! Val'Aïgo gère son marché et Buzet est au SMICTOM. Le prix et la TEOM sont différents mais le service également est différent ce qui ne rompt pas l'égalité ou l'équité.

M. Canevese intervient : depuis 2 ans ½ le problème n'est toujours pas réglé ! Il y a des règles à respecter. On ne peut pas intégrer un groupe tout en gardant un esprit individualiste ! Le débat est normalement réglé d'office : on intègre un EPCI, on en accepte les règles.

Mme Deramond précise qu'une période transitoire est envisageable.

M. Rayssiguier lui répond que cette période ne peut toutefois pas durer plus d'un an, sauf si la communauté de communes prolonge.

Il ajoute qu'il a accepté, en 2012 lors de l'intégration de Bessières au sein de la Communauté de Communes Val'Aïgo, de travailler ensemble pour uniformiser le ramassage et pour favoriser le recyclage avec une hausse de TEOM de 4 points. Mais c'est compliqué quand, par exemple le tri est moins « fin » d'un côté que de l'autre. On ne peut pas faire le travail tout seul dans son coin. Les échanges sont clairs, mais M. Joviado fuit ce débat en Bureau.

Un cabinet d'études travaille le sujet SMIX/entassement/environnement. Il faut traiter le sujet.

M. Dariès précise que Buzet ne veut pas rester le village « Gaulois ». On parle d'environnement, mais il faut aussi parler du contribuable.

M. Astruc intervient : le problème est juridique et politique. Le renouvellement du marché doit avoir lieu en septembre, avec un problème d'option : avec ou sans Buzet ? Il faut provoquer des rencontres pour aboutir.

M. le Président ajoute que nous ne savons pas non plus encore officiellement jusqu'à quand Buzet est liée au SMICTOM (2042 oralement) et qu'on ne connaît pas les éventuelles conditions de sortie du SMICTOM.

M. Roux précise que tout de même, tous les maires sont d'accord sur le sujet. M. Joviado doit être présent dans ce débat !

Mme Gayraud demande également un appui juridique pour la Communauté de Communes Val'Aïgo, mais aussi des réunions avec toutes les personnes concernées autour de la table afin de travailler ensemble. Il faut que tout le monde y mette de la bonne volonté.

M. le Président clos ce débat. Il propose le maintien des taux de fiscalité des ménages inchangés et le report du vote de la TEOM à une séance ultérieure.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

→ **Décide** le maintien des taux de fiscalité 2019 inchangés :

- Taxe d'Habitation : 5.53 %